

Annexe IV

Liste des prestations supplémentaires facturables

a) Prestations ordinaires supplémentaires (POS)

	Prestations ordinaires supplémentaires (POS)	Tarif maximum des POS pris en considération par les régimes sociaux ou l'assurance maladie obligatoire
1	Débarras des meubles personnels si aucune aide de l'entourage du résident	Coût horaire de l'employé technique + frais de transport cas échéant
2	Entreposage du mobilier du résident après un délai d'une semaine	Frs. 5.- / jour ou prix facturé par garde-meubles sans surtaxe
3	Nettoyage chimique	Prix facturé par le fournisseur de la prestation sans surtaxe
4	Travaux de couture	Prix facturé par la couturière indépendante ou coût horaire de l'employée de buanderie + prix d'achat du matériel
5	Marquage du linge privé	Forfait de Frs. 120.- / 100 pièces – Frs. 1.50 / pièce ensuite
6	Transport pour courses privées individuelles, sauf "courses loisir"	Selon calcul effectué par le SASH sur la base TCS ou prix facturé par fournisseur de la prestation sans surtaxe. Accompagnement demandé selon coût horaire de l'employé
7	Transports médicalement prescrits	Selon calcul effectué par le SASH sur la base TCS ou prix facturé par fournisseur de la prestation sans surtaxe
8	Frais effectifs du résident pour des repas, boissons et manifestations extérieurs à l'établissement (cinéma, cirque, etc.)	Prix facturé par le fournisseur de la prestation sans surtaxe (frais accompagnants exclus)
9	Vacances	Frais effectifs sans surtaxe après déductions prévues pour les absences provisoires (frais accompagnants en principe exclus, sauf demande particulière)
10	Produits de toilettes non compris dans le standard et cosmétiques	Prix d'achat sans surtaxe
11	Coiffure, manucure et esthéticienne – prestations effectuées par des professionnels	Prix facturé par le fournisseur de la prestation sans surtaxe
12	Pédicure – prestations effectuées par des professionnels	Prix facturé par le fournisseur de la prestation sans surtaxe
13	Location d'un appareil téléphonique individuel	Prix facturé par le fournisseur de la prestation sans surtaxe
14	Communications téléphoniques et abonnement	Prix facturé par le fournisseur de la prestation sans surtaxe
15	Abonnement à des revues particulières	Prix facturé par le fournisseur de la prestation sans surtaxe
16	Location appareil TV dans la chambre	Au max. Frs. 25.- / mois + cas échéant téléseu et redevance sans surtaxe
17	Constat de décès	Prix facturé par le fournisseur de la prestation sans surtaxe

b) Prestations supplémentaires à choix (PSAC)

	Prestations supplémentaires à choix (PSAC) non prises en charge par les régimes sociaux	Tarif
1	PSAC de nature non immobilière	Facturation au prix coûtant + marge usuelle et raisonnable
2	PSAC de nature immobilière	Liste des prestations et des prix transmise au département